



### 1 – APPLICATION ET OPPOSABILITE

Les conditions ci-dessous sont applicables à tous les devis et ventes effectués entre la Sarl FROID REGIS, et ses clients. Aucune condition particulière de l'acheteur, ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre ces conditions générales de vente. Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

### 2 – DROIT APPLICABLE

Seul le droit français est applicable, quelle que soit la nationalité de l'acheteur.

### 3 - ARTICLES

Les spécifications ainsi que les photos des articles visibles sur notre site Internet ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

### 4 - ETUDES ET PROJETS

Les études, projets et autres documents remis par le vendeur restent sa propriété et doivent lui être retournés sur sa demande.

### 5 - INSTALLATION ET MISE EN SERVICE

Le déchargement, l'installation et la mise en service des matériels livrés n'est pas compris.

### 6 - COMMANDE

L'acheteur est engagé définitivement par la seule signature du DEVIS, de la Facture PRO FORMAT, du Bon de COMMANDE ou dès réception de l'avis de paiement Paypal confirmant sa commande. En cas de résiliation de sa part, les arrhes et acomptes versés sont définitivement acquis au vendeur en sus de tous dommages intérêts à intervenir.

Le vendeur à la faculté de résilier toutes commandes, accompagnées ou non d'un acompte sans en donner les motifs, dans un délai de six semaines à compter de la signature du DEVIS, de la Facture PRO FORMAT, du Bon de COMMANDE ou de la réception de l'avis de paiement Paypal confirmant la commande. Cette résiliation ne pourra donner lieu à aucun dommage intérêts

### 7 – PRIX

Tous nos prix s'entendent Hors Taxes, départ magasin, port et emballage en sus. Nous nous réservons la possibilité de modifier nos prix en cours d'année, sans préavis, en fonction des hausses que peuvent nous appliquer nos fournisseurs et des variations de cours des matières premières.

Les éventuels frais bancaires et de changes seront à la charge de l'acheteur.

Les éventuels frais d'assurance du transport seront à la charge de l'acheteur.

Toute contestation sur le matériel ne peut en aucun cas suspendre l'obligation de paiement pour l'acheteur.

### 8 – DELAI

Sarl FROID REGIS s'efforce de respecter les délais de livraisons prévus. Toutefois, ceux-ci sont purement indicatifs et n'impliquent de sa part aucun engagement formel.

Le retard ou le dépassement du délai prévu ne donnera lieu à aucune indemnisation, sauf stipulation expresse acceptée par Sarl FROID REGIS.

### 9 – TRANSPORT

Nous nous autorisons à effectuer des livraisons partielles sauf indications contraires mentionnées sur la commande.

Les marchandises voyagent aux risques et péril du destinataire, même dans le cas d'un envoi « franco ».

En cas de perte ou avarie constatée à la livraison, il appartient au destinataire d'effectuer, sous sa propre responsabilité, toute réserves à l'égard du transporteur et d'accomplir la formalité prévue par l'article L.133-3 du code de commerce.

### 10 – GARANTIE

La garantie des pièces revendue par notre société est acquise à nos clients dans les conditions où nous les tenons de nos propres fournisseurs.

Sont en tout état de cause exclus de la garantie l'usure naturelle, les détériorations par démontage, mauvaise installation, emploi inadapté, tentative de réparation et dégâts occasionnés par des chocs.

La garantie ne joue pas pour les vices apparents.

Aucune responsabilité ne saurait nous incomber au sujet des accidents ou risques directs et indirects découlant d'une défectuosité de nos pièces.

La garantie ne couvre pas les conséquences de l'immobilisation des pièces, et les interventions effectuées au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. La garantie se limite au remplacement à l'identique des pièces défectueuses, après réception de celle-ci aux frais de l'acheteur.

Il est contractuellement prévu que Sarl FROID REGIS doit être informée dans un délai de 8 jours de toute non conformité, et en cas de vice caché dans un délai d'un mois. En cas de non-respect de ce délai, l'acheteur perdra tout recours contre la Sarl FROID REGIS.

Pour le cas où le client ne s'acquitterait pas du paiement aux échéances convenues, notre garantie serait suspendue jusqu'au paiement des échéances en retard et sans que cette suspension ne proroge la durée de la garantie, qui commence à courir au moment de la livraison.

### 11 – RETOUR MATERIEL

Nous pouvons reprendre les marchandises commandées si elles sont dans leur état et leur emballage d'origine, suite à une erreur de commande ou de livraison dans un délai de 14 jours à partir du lendemain de la réception de la livraison.

Cette reprise doit préalablement être autorisée par Sarl FROID REGIS. Elle donnera lieu à un contrôle à réception.

Les articles spéciaux commandés à la demande des clients (précisé « commande spéciale » sur la confirmation de commande) et les joints de meubles réfrigérés fabriqués sur mesures ne peuvent pas être repris. Les cartes électroniques ne sont reprises que si elles sont encore dans leur emballage d'origine et que le sceaux de fermeture de cet emballage est intact.

Les frais de retour, sauf accord préalable et exceptionnel de Sarl FROID REGIS, sont à la charge de l'expéditeur.

L'adresse de retour est celle de nos bureaux: SARL FROID REGIS – 1 bis boulevard de la Turbie – 06240 BEAUSOLEIL – FRANCE

Après acceptation du retour, nous procéderons à un avoir porté au compte client ou au remboursement de la commande. Un forfait de gestion de retour de pièces détachées de 17.00 € sera déduit de la valeur de pièces détachées.

### 12 - FACTURATION ET REGLEMENT

Aucun minimum de facturation n'est exigé.

Sauf mention contraire, les règlements sont effectués au comptant. Les modalités de paiement convenues avec notre Société doivent être respectées.

En cas de retard de paiement, Sarl FROID REGIS pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toutes autres voies d'action.

Les pénalités de retard de paiement seront exigibles à compter du jour suivant la date de règlement stipulée sur la FACTURE. Ces pénalités s'élèveront au taux par mois stipulé sur celle-ci, le minimum légal étant de trois fois le taux de l'intérêt légal pour l'année en cours.

Le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'éligibilité figurant sur la facture majorera de plein droit le montant de celle-ci de l'indemnité forfaitaire de 40 € prévue à l'article L441-6 alinéa 12 du code de commerce, et dont le montant est fixé par le décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 (article 0441-5 du code des procédures civiles d'exécution).

En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera, de plein droit, substitué à celui figurant dans les présentes conditions générales de vente ou conditions de règlement.

L'application de plein droit de cette indemnité forfaitaire ne fait pas obstacle à l'application d'une majoration complémentaire de la créance à due concurrence de l'intégralité des sommes qui auront été exposées, quelle qu'en soit la nature, pour le recouvrement de la créance.

### 13 – RESERVE DE PROPRIETE

En application des dispositions des articles L62H 23 et L 621-124 du code de commerce, il est expressément convenu entre les parties que les pièces détachées et produits vendus par Sarl FROID REGIS demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral du prix convenu. Notre société se réserve expressément la faculté de revendiquer par voie de justice les marchandises livrées en application de la clause de réserve de propriété, et de faire constater la résiliation de plein droit du contrat en cas de non paiement d'une facture à son échéance ou de non règlement d'une échéance de paiement après mise en demeure, restée infructueuse dans le délai de 15 jours à compter de son envoi. Jusqu'au paiement intégral du prix, le client s'engage à prendre toute mesure propre à la conservation en nature et l'individualisation des biens vendus; il s'interdit en conséquence notamment de les utiliser, les transformer, les donner en gage, ou laisser constituer un droit réel. Toutes les sommes déjà versées au vendeur resteront acquises par celui-ci.

### 14 - RESPONSABILITE CIVILE

La responsabilité du vendeur est expressément limitée à la garantie ci-dessus, à l'exclusion de tous accidents causés aux personnes et aux choses, aux incendies, privations de jouissance et pertes de denrées pour quelle que cause que ce soit.

### 15 - ASSURANCE DU PERSONNEL

En cas d'accidents de quelque nature qu'ils soient, la responsabilité du vendeur est limitée à son propre personnel.

### 16 - VENTE A CREDIT

L'acheteur s'interdit de déménager l'appareil du domicile indiqué sur la FACTURE, de le vendre, de le céder, d'en disposer ou de le mettre en gage avant complet paiement des sommes dues.

L'appareil vendu restant la propriété de vendeur, jusqu'au paiement intégral de celui-ci, les ventes à crédit sont conclues sous condition suspensive.

Le vendeur se réserve le droit, sans préavis, ni formalité, ni mise en demeure, au cas où l'acheteur ne remplirait pas ses obligations, de résilier le présent contrat et de reprendre l'appareil que l'acheteur s'engage à rendre immédiatement, sur simple demande, sans que le vendeur ait besoin de recourir aux poursuites pour en exiger la restitution.

Le vendeur ou ses ayants droits auront, par la suite, la faculté de disposer du dit appareil comme ils le jugeront à propos, en ce cas, l'appareil pourra être vendu avec ou sans préavis, soit à l'amiable, soit dans une vente publique et les sommes antérieurement versés deviendront la propriété du vendeur ou de ses ayants droits, à titre d'indemnité, et en paiement de l'usage de l'appareil par l'acheteur; le produit de la vente sera crédité à valoir sur le montant encore dû et se rapportant aux présentes, indépendamment des poursuites légales qui pourraient être exercées. Au cas où les sommes ainsi obtenues ne seraient pas suffisantes pour parfaites la dette de l'acheteur en tant que principal, intérêt et frais, ce dernier s'engage, par la présente, en considération de l'usage de l'appareil et de la dépréciation résultant de sa mise en service, à en parfaire le montant.

Tout droit de taxes auxquels l'exécution des présentes pourra donner lieu sont à la charge de l'acheteur.

### 17 – COMPETENCE

Si l'acheteur est commerçant, seul sera compétent en cas de litige de toute nature ou de contestation pour quelle que cause que ce soit, le Tribunal de Commerce de Menton, à moins que la Sarl FROID REGIS ne préfère saisir toute autre juridiction compétente.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demandes incidentes, ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient les modes et les modalités de paiement sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents de l'acheteur puissent mettre obstacle à son application.

**En signant le DEVIS, la Facture PRO FORMAT, le Bon de COMMANDE ou en validant le règlement de sa commande en ligne via Paypal l'acheteur reconnaît avoir lu et approuvé les conditions de ventes à distance ci-dessus.**

## SARL FROID REGIS

371 ancienne voie romaine - 06190 ROQUEBRUNE CAP MARTIN - FRANCE

TEL .06.32.98.81.70 - e-mail. [contact@froid-regis.fr](mailto:contact@froid-regis.fr) - web. [www.froid-regis.fr](http://www.froid-regis.fr)

Attestation de capacité n° 236544 - RCS Menton B 408 608 032 - N° Siret 408 608 032 00020 - Code APE 3312Z - identifiant TVA FR 91 408 608 032